

Evaluer en Immersion CLIL-EMILE - Quelques repères

*** Quels sont les grands principes de base ?**

1. La discipline prime. Ce sont d'abord les apprentissages disciplinaires qui doivent être visés.
2. Imbriquer réellement l'évaluation dans l'apprentissage même, par exemple dans l'évaluation formative (à développer davantage).
L'évaluation est une partie intégrale du processus d'apprentissage ; c'est un de ses fils conducteurs (avec les compétences visées, les stratégies d'apprentissage et d'enseignement, le matériel ou les supports, etc.).
Évalué fréquemment et par des moyens très variés, l'élève devrait avoir la possibilité de montrer la progression dans son apprentissage et sa compréhension à la fois de la discipline non linguistique et de la langue.
3. Impliquer tous les acteurs : évaluation par l'enseignant, par les pairs, auto évaluation (sous des formes informelles comme sous des formes plus classiques et structurées).
Il y a lieu de faire place à la collaboration entre le professeur de DNL et celui de langue. Ceci implique qu'auparavant les objectifs visés aient été clairement définis et que l'on ne veuille pas tout vérifier dans tout à tout moment. La question est donc : où trouver les « bons » endroits pour ce type de collaboration ?

*** Et la langue dans les cours de disciplines non linguistiques ?**

- Les compétences devraient être évaluées en utilisant les formes linguistiques les plus simples par rapport au niveau d'apprentissage des élèves et à l'objectif visé.
- La langue devrait être évaluée pour et par une utilisation réelle et contextualisée
 - parfois avec un regard sur la forme / la précision ;
 - parfois avec un regard sur l'aspect communicatif / la fluidité.

*** Qui évalue quoi ?**

Il faut agir avec discernement !

En ce qui concerne le professeur de DNL :

L'essentiel de son évaluation portera évidemment sur les concepts et les compétences liées à la discipline.

En ce qui concerne la langue, il pourra en tenir compte dans une certaine mesure. Par exemple, le lexique spécifique à la discipline doit être connu et on pourrait attendre des élèves qu'ils en maîtrisent l'orthographe (en temps voulu...). Par contre ce n'est pas l'endroit pour évaluer ce qui fait la technicité de la langue. Une subordonnée mal construite mais compréhensible ne sera pas sanctionnée...

En ce qui concerne l'aspect linguistique de l'évaluation d'une production, le principe de base est d'attendre des élèves qu'ils respectent un certain seuil (variable selon les degrés) de compréhensibilité.

Pour ce qui est de la « perfection » linguistique (existe-telle ?), elle ne saurait être un critère de réussite. Par contre, on pourrait envisager (selon les objectifs définis au préalable) de laisser un certain pourcentage de l'évaluation globale de cette production à l'aspect linguistique. Ici aussi, la mesure serait progressive et adaptée par exemple au degré dans lequel se trouvent les élèves et donc à leur niveau de compétence en langue.

En ce qui concerne le professeur de langue :

Il se reportera à la « Note d'accompagnement des programmes de langues en immersion » qui stipule (page 5) :

Les élèves en immersion sont soumis aux **mêmes exigences légales que les autres élèves du cours de langues modernes**. La référence sera donc les attentes définies par les programmes de notre réseau, respectant eux-mêmes les injonctions émanant des documents de référence « Socles de compétences » pour le 1er degré et « Compétences terminales » pour les 2ème et 3ème degrés. Aux termes actuels de la loi, ceci implique que le conseil de classe doit prendre en considération les mêmes niveaux de maîtrise des différentes compétences que pour les autres élèves pour statuer sur la réussite ou non d'un élève.

Par conséquent le **dépassement** de ces niveaux, légitimement attendu chez les élèves en immersion, **ne pourra** en aucune façon **constituer un critère de réussite**. Par contre, il est évident que le niveau atteint dans la maîtrise de la langue sera une information précieuse pour le conseil de classe qui se poserait des questions quant à la poursuite du projet « immersion » pour tel ou tel élève. En effet, il semble clair qu'un niveau de maîtrise en-deçà de ce dépassement peut, **parfois**¹, être le reflet, voire l'explication, de difficultés scolaires qu'un élève pourrait rencontrer et qui seraient liées à ou occasionnées par le recours à la langue-cible.

Afin de garder trace de l'évolution linguistique de chacun et afin d'encourager les élèves à une **autoévaluation** de leur niveau de performances, il pourrait être utile de faire usage d'un document du type « Portfolio des langues² ».

¹ Des difficultés d'ordre cognitifs et indépendantes de l'utilisation de la langue-cible peuvent aussi en être la cause.

² Ce document est disponible à l'adresse suivante :

pour le 1^{er} degré du secondaire :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=24062&navi=275>

pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secondaire :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=24552&navi=211>